

**Foire aux questions pour
les créateurs de fonds**

La Fondation
franco 
albertaine

3 juin 2021

1) Mise en contexte

Ce guide est un outil pour aider à transmettre de l'information aux créateurs de fonds et à leur descendance et pour les aider, s'ils le désirent à continuer faire grandir leur fonds de dotation.

2) Qu'est-ce qu'un fonds de dotation?

Un fonds de dotation

- a) C'est un espace juridique et comptable au sein de La Fondation franco-albertaine. C'est une fondation dans La Fondation.
- b) C'est une source de revenu annuel.
- c) Son capital ne peut pas être retiré.
- d) Peut recevoir des dons de n'importe qui.
- e) Les décisions sont prises par le créateur du fonds, c'est-à-dire la personne ou l'organisme qui a fait le premier don de 1 000 \$ et qui a signé l'entente légale. Parfois dans l'entente légale le créateur de fonds identifie qui peut prendre des décisions pour le fonds en plus de lui ou qui pourra prendre des décisions sur le fonds après son décès. Le créateur du fonds peut aussi identifier dans son testament ou par écrit à La Fondation qui peut prendre des décisions pour le fonds. Si cela n'est pas fait, La Fondation peut tenter d'établir un lien avec la descendance du créateur du fonds.
- f) Cela permet de redonner annuellement une partie des bénéfices nets à la cause choisie. Le minimum requis par la loi au moment de la production du document est de 3,5 %.
- g) La partie restante des intérêts faits par le fonds est reversée dans le fonds de dotation moins les frais d'administration (1,5 % en 2021). Cela permet de couvrir l'inflation et d'avoir une réserve au fonds pour les années où le retour sur les investissements est moins que 3.5 %.

3) Pourquoi un fonds de dotation?

Si vous avez créé un fonds de dotation avec La Fondation franco-albertaine, c'est parce que vous avez à une cause ou une organisation qui vous tient à cœur et vous avez jugé important de l'appuyer à long terme.

Votre fonds de dotation assure un revenu annuel garanti. Un fonds de dotation immobilise de l'argent, mais garantit un revenu pour l'avenir. Vous avez jugé plus important d'investir pour assurer des revenus constants plutôt que d'utiliser de l'argent pour combler les besoins immédiats pour la cause ou l'organisme qui vous tient à cœur.

4) Où est rendu mon fonds de dotation ?

Suite à la vérification comptable, La Fondation publie annuellement dans son rapport à la communauté et dans ses états financiers l'état de tous les fonds. Ces documents sont disponibles sur le site web de la Fondation au lien suivant :

<https://fondationfa.ca/a-propos/publications-et-rapports-annuels/>

À l'automne, La Fondation envoie également une lettre qui précise :

- a) le solde d'ouverture au 30 juin de l'année précédente;
- b) les contributions reçues du 1^{er} juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année en cours;
- c) le montant remis par le Fonds entre le 1^{er} juillet de l'année précédente et le 30 juin de l'année en cours;
- d) l'allocation des bénéficiaires nets (les intérêts faits par le fonds) entre le 1^{er} juillet de l'année précédente et le 30 juin de l'année en cours;
- e) la valeur marchande du Fonds au 30 juin de l'année en cours;
- f) le montant pouvant être distribué entre le 1^{er} juillet de l'année en cours et le 30 juin de l'année suivante.

5) À quoi peut servir le fonds de dotation ?

Les donateurs qui donnent à La Fondation franco-albertaine et qui visent votre fonds de dotation reçoivent un reçu pour fin d'impôt puisque La Fondation est un organisme de bienfaisance disposant d'un numéro de bienfaisance de L'Agence de Revenu du Canada (L'ARC). L'ARC demande que l'argent qui est remis par La Fondation à des organisations ou des causes soit utilisé pour des [fins de bienfaisance](#)

Organismes de bienfaisance enregistrés

Un organisme de bienfaisance enregistré est une œuvre de bienfaisance, une fondation publique ou une fondation privée qui est créée et qui réside au Canada. L'organisme doit consacrer ses ressources à des activités de bienfaisance et avoir des fins de bienfaisance qui visent l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

Quelques exemples d'organismes de bienfaisance enregistrés exploités selon chacune des quatre catégories de bienfaisance :

- le soulagement de la pauvreté (banques alimentaires, soupes populaires et habitations à loyer modéré)
- l'avancement de l'éducation (collèges, universités et instituts de recherche)
- l'avancement de la religion (lieux de culte et organismes missionnaires)
- d'autres fins profitant à la collectivité (refuges pour animaux, bibliothèques et services de pompiers volontaires)

6) À qui est remis l'argent?

La Fondation remet directement les bénéfices nets du fonds chaque année à l'organismes de bienfaisance ou à la cause de bienfaisance pour qui le fonds est créé.

7) Quelles sont nos obligations envers notre fonds de dotation ou le fonds de dotation de nos parents ou ancêtres?

Un fonds de dotation est un cadeau permanent à la cause ou l'organisation qui tient à cœur au créateur du fonds.

Si vous êtes ou si vous devenez responsable d'un fonds et que vous avez le temps et l'énergie, La Fondation vous encourage et vous recommande de :

- a) Remercier les donateurs du fonds
- b) Continuer à faire grandir le fonds pour qu'il puisse aider davantage la cause ou l'organisation dans les années à venir, en en faisant la promotion dans vos réseaux, en développant la relation avec les donateurs et en utilisant les outils développés par La Fondation (carton de dons lors du décès, fiche d'information sur le legs testamentaire, Francothon, etc.).

- c) Bien que le Francothon est l'événement annuel qui rassemble la francophonie albertaine à donner, il est possible de faire des dons tout au long de l'année. Il est également possible de faire des dons mensuels, un don de titre coté en bourse (très avantageux au niveau de l'impôt) ou un legs. Tous les crédits d'impôt s'appliquent à tout dons de plus de 20\$. Ce sont d'excellentes façons de donner à votre fonds et d'inciter votre réseau à faire de même.

Et si vous ne faites aucun travail de promotion ou de collecte de dons, le fonds continuera quand même à remettre un chèque annuellement pour appuyer.

8) Quels sont les défis d'un fonds et comment adresser ces défis.

Un fonds de dotation immobilise beaucoup d'argent (minimum 10 000\$). La création d'un fonds demande de comprendre l'importance d'aider aux générations futures, l'importance de se doter de revenus constants et demande de l'énergie.

- a) L'importance de se doter de revenus constants.

La dotation adresse un défi de taille pour tous, obtenir des revenus constants.

Un dollar dans un fonds de dotation est un dollar pour développer la cause qui vous tient à cœur pour toujours.

- b) Cela demande de l'énergie et du temps

La mise en place, le développement et la capitalisation pour un fonds de dotations demandent de l'énergie et du temps. Comme toutes les initiatives qui en valent la peine.

Ce qui est intéressant avec un fonds de dotation est que cela ne recule jamais. Si une personne laisse 100 000\$ dans un fonds par exemple, même si personne d'autre ne travaille au développement de ce fonds, ce 100 000\$ continuera de donner (et sera protégée de l'inflation) pour toujours.

9) La succession de votre fonds de dotation

Il est important de parler à vos familles de votre fonds de dotation. Un jour ce sera probablement eux qui viendront donner le chèque de votre fonds de dotation à la cause qui vous tient à cœur. De plus, ce sont souvent vos premiers donateurs, il est important de partager la raison d'être de votre fond.

Ils sont possiblement la relève de votre fonds de dotation. Il est possible d'identifier une personne pour cette relève en cas de décès.

- Connaissent-ils pourquoi vous avez créé votre fonds, quels est la cause que vous vouliez aider et comment ?
- Avez-vous l'intention de faire un legs à votre fonds de dotation, est-ce que votre famille est au courant?
-

Ces questions sont d'importantes discussions avec votre famille ou vos amis proche.

10) Les collectes de fonds

Il est possible pour vous ou l'organismes que vous avez choisi d'appuyer, de faire des collectes de fonds et de mettre les revenus amassés dans votre fonds de dotation. En général les collectes de fonds sont reliées à la vente d'objets promotionnel, chocolat, crayon ou autre et son acheter par des gens qui appuient l'organisation pour l'aider à répondre à un besoin immédiat. Quelqu'un qui achète un élément lors d'une collecte de fonds reçoit un produit. Elle ne fait pas un don et ne reçoit pas de reçu pour fin d'impôt.

La Fondation vous encourage à travailler avec les gens qui ont à cœur votre fonds ou avec l'organisation que vous avez ciblé, afin de les amener à faire des dons directement à votre fonds de dotation. Ces dons ne leur donneront pas de produit ou de chance de gagner quoi que ce soit mais ils recevront un reçu d'impôt qui leur permettra d'aller chercher un crédit d'environ 50% de la valeur de leur don. Donner 1000\$ à votre fonds leur coûtera donc 500\$.

Si vous avez choisi de soutenir un organisme avec votre fonds de dotation, il est possible pour l'organisme de donner une partie de ses surplus d'opération (Actifs nets non grevé d'affectation) à votre fonds de dotation. Certains points importants à considérer en parlant avec l'organisme :

- L'organisation ne paye pas d'impôt et ne profitera donc pas d'un crédit d'impôt.
- Avant de donner à votre fonds, l'organisme devrait s'assurer d'affecter une partie des surplus (équivalent à 3 à 6 mois d'opération) comme fonds d'urgence.
- L'organisation ne pourra plus retirer l'argent du fonds de dotation.
- Ces montants seront effacés des états financiers.
- Ce ne sera plus l'argent de l'organisation, mais cela devient des revenus garantis pour votre fonds.
- Le fait de ne pas avoir un trop gros surplus accumulé peut jouer en faveur de votre organisation lorsqu'elle fait des demandes de subvention.
- Le fait d'avoir un fonds de dotation attaché à un organisme, vous garantit des revenus autogénéré et démontre l'intérêt des gens envers l'organisme, ce qui

peut jouer en leur faveur lorsque qu'ils font des demandes de subvention et avec le besoin de démontrer ou d'utiliser d'autres sources de revenus que celles gouvernementales.

- Ils peuvent aussi utiliser l'argent que pour investir dans votre fonds à partir de l'organisation comme un levier pour encourager les gens à donner dans votre fonds.

11) Conclusion

L'équipe de La Fondation est là pour vous aider. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou pour faire des recommandations afin d'améliorer ce document. Coordonnées : 780-490-7700 ou info@fondationfa.ca.

Merci !

